

Note explicative concernant la motion visant à l'évaluation de l'état du pont de Martinrive et à son éventuelle rénovation dans le cadre du prochain plan d'investissement communal (PIC) déposée par les conseillers du groupe Aywail'Demain.

Faisant suite à l'interpellation de plusieurs habitants de Martinrive, nous relevons que leurs inquiétudes sont grandes et semblent fondées quant à l'état du pont situé au-dessus de l'Amblève.

En effet, nous avons pu observer par nous-mêmes la présence de végétation dans la structure du pont, d'importants écoulements d'eau à de nombreux endroits sous le pont ainsi qu'un état de la route et des structures plutôt dégradés.

L'inquiétude des habitants du village grandit d'autant plus que si on attend trop longtemps pour assurer la rénovation, il pourrait être question de devoir l'abattre et en construire un nouveau. Ce scénario engendrerait un éloignement du village de Martinrive avec les services de la commune d'Aywaille : accès aux soins de santé, à l'administration, aux divers services et commerces d'Aywaille, aux transports en commun... En pareille situation, ils seraient en effet obligés de rejoindre Florzé avant de redescendre vers Aywaille, donc une déviation très longue, sans compter qu'ils seraient peut-être tentés de fréquenter des commerces d'autres communes environnantes...

Afin d'anticiper, nous demandons au collège de réaliser une évaluation de l'état du pont qui est une propriété communale et compte tenu des conclusions de celle-ci, de mettre les moyens en œuvre pour sa rénovation, en assurant une communication en toute transparence envers les habitants inquiets de l'avenir du pont.

Motion visant à l'évaluation de l'état du pont de Martinrive et sa rénovation et à son éventuelle rénovation dans le cadre du prochain plan d'investissement communal (PIC) déposée par les conseillers du groupe Aywaille Demain.

Séance du conseil communal du 26 septembre 2019

Le conseil communal,

- Considérant l'apparence critique de l'état du pont de Martinrive ;
- Considérant l'inquiétude grandissante des habitants de Martinrive ;
- Considérant les conséquences importantes et désagréables qu'occasionnerait une fermeture totale du pont ;
- Considérant que le pont est propriété de la commune qui en assure donc sa gestion ;
- Considérant qu'une évaluation de l'état du pont permettrait d'objectiver la situation, d'identifier les travaux à réaliser et leur coût ainsi que de rassurer les citoyens.

Demande au collège communal,

- De réaliser une évaluation de l'état du pont ;
- De tenir compte des conclusions de celle-ci et de mettre, le cas échéant, les moyens en œuvre pour sa rénovation dans le cadre du prochain plan d'investissement communal (PIC) ;
- D'assurer une communication en toute transparence dès le processus d'évaluation portant à la fois sur les conclusions de l'évaluation et sur les solutions qui en découleront.